



SECTION **CFDT Interco** REGION NORMANDIE



Communiqué

Temps de travail dans les lycées : la **CFDT** vote contre

Lors du Comité technique extraordinaire de ce lundi 28 novembre, l'Administration nous a informés qu'elle proposait la suppression pure et simple des 2 « jours mobiles » pour les agents des lycées dès le 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, alors que les deux organisations syndicales représentatives ont la même revendication sur la question de la pénibilité pour les agents des lycées, ceux-ci devront travailler 2 jours supplémentaires sans aucune compensation.

Pour nous, toute augmentation du temps de travail des agents des lycées est **inacceptable** et constitue une **profonde remise en cause du protocole** d'accord de 2018 et des engagements du Président de Région.

Vos élu(e)s **CFDT** ont donc voté **contre** ce projet.

Face à cette rupture du dialogue social, nous avons refusé de siéger lors du second Comité technique prévu ce jour.

C'est lors de l'assemblée plénière du 12 décembre que les élus régionaux devront se prononcer sur le nouveau projet de charte du temps de travail pour les agents des lycées.

Nous vous rappelons que la **CFDT** a déposé le 14 novembre dernier un préavis de grève du 22 novembre au 22 décembre et continuera à se mobiliser pour vous défendre.

